

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3 Nova Scotia

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Nova Scot

Title - Sujet Pressure Treated Lumber				
Pressure Treated Lumber				
Tressure freutea Baineer				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
5P123-160010/B		2016-12-22		
Client Reference No N° de ré 5P123-160010	férence du client	•		
GETS Reference No N° de rée PW-\$HAL-409-10012	férence de SEAG			
File No N° de dossier HAL-6-77140 (409)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2017-01-12			Atlantic Standard Time AST	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Address Enquiries to: - Adress	1 1 2 3 3 3 3 3 3 3]	uyer ld - ld de l'acheteur	
Taylor, Kathie	or routes questions at	I	il409	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX		
(902) 496-5510 ()		(902) 496-5016		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Attestation and Proof of Compliance with Occupational Health and Safety (OHS)

Submission of this completed form, satisfactory to Parks Canada, is a condition of gaining access to the work place.

Instructions:

Prime contractor must sign this form for all projects undertaken at Parks Canada work places.

Parks Canada Responsible Authority/Project Lead

Mark "Yes" where applicable.

This form is to be administered by the Project Manager and completed by the Prime Contractor AFTER contract award.

Parks Canada recognizes that federal OHS legislation places certain specific responsibilities upon Parks Canada as owner of the work place. In order to meet those responsibilities, Parks Canada is implementing a contractor safety regime that will ensure that roles and responsibilities assigned under Part II of the Canada Labour Code and the Canada Occupational Health and Safety Regulations are implemented and observed when involving contractor(s) to undertake works in Parks Canada work places.

Address

Port Royal NHS

Jonathan Nash		902-426-6139
Project Manager/Contracting Authority	Same as above	2005/1000
Prime Contractor		
Subcontractor(s) (add additional fields as required)		
Location of Work Port Royal NHS.		
General Description of Work to be Completed	5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
		112102

A meeting has been held to discuss hazards and access to the work place and all known and

Contact Information

	foreseeable hazards have been identified to the contractor and/or subcontractor(s)				
	The contractor and/or its subcontractor(s) will comply with all federal and provincial/territorial				
	legislation and Parks Canada's policies and procedures, regarding occupational health and safety.				
	The contractor and/or its subcontractor(s) will provide all prescribed safety materials, equipment, devices and clothing.				
	The contractor and/or its subcontractor(s) will ensure that its employees are familiar with and use a prescribed safety materials, equipment, devices and clothing at all times.				
	The contractor and/or its subcontractor(s) will ensure that its activities do not endanger the health and safety of Parks Canada employees.				
	The contractor and/or its subcontractor(s) has inspected the site and has carried out a hazard assessment and has put in place a health and safety plan and informed its employees accordingly prior to the commencement of the work.				
	Where a contractor and/or its subcontractor(s) will be storing, handling or using hazardous substances in the work place, it will place warning signs at access points warning persons of the presence of the substances and any precautions to be taken to prevent or reduce any hazard of injury or death.				
1 ii	The contractor and/or its subcontractor(s) will ensure that its employees are instructed in respect of any emergency procedures applicable to the site.				
	(contractor), certify that I have read, understood and attest that employees and all sub-contractors will comply with the requirements set out in this document and as and conditions of the contract.				
Name _	Signature				
Date					

File No. - N° du dossier HAL-6-77140 Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 5P123-160010/A, datée du 2016-11-01, dont la date de clôture était le 2016-12-12, à 14 :00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- Besoin
- 3. Compte rendu
- Contenu Canadien

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaire

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement
Annexe C Formulaire d'attestation

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

n/a

1.2 Besoin

Parcs Canada, lieu historique national de Port Royal, Granville Ferry, NS, a une exigence pour la fourniture et la livraison de divers types de bois d'oeuvre, de la façon la plus complète en détail à l'annexe A.

La livraison est requis au plus tard le 15 juin en 2017.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003(2016-04-04)</u> Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouvelle Ecosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (un copie papier)
Section II : Soumission financière (un copie papier)

Section III: Attestations (un copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel – soumission (2014-06-26)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner sur des plaques pour toiture seulement (article A. et B.), voie d'évitement des commissions seulement (article c.), ou tous les articles. Base de prix sera le prix le plus bas par catégorie (plaques pour toiture / la voie d'évitement de conseils), ou dans l'ensemble global le plus bas si la meilleure valeur pour l'État. Un maximum de deux contrats peuvent être adjugés.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur ha1409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La prestation est obligatoire le ou avant le 15 juin, 2017.

Veuillez fournir la meilleure date de livraison : _____

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kathie Taylor Supply Officer Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements 1713 Bedford Row Halifax, N.E.

Téléphone : 902-496-5510 Télécopieur : 902-496-5016

Courriel: kathie.taylor@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ 5P123-160010/B \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ 5P123-16-0010$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

6.6.2 Méthode de Paiement

H1000C (2008-05-12) paiement unique

Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone :
Télécopieur : Courriel :
6.6 Paiement 6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) » selon un montant total de\$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

 L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle Ecosse.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04;
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.11 Clauses du Guide des CCUA

G1005C Assurances (2008-05-12)

File No. - N° du dossier HAL-6-77140 Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

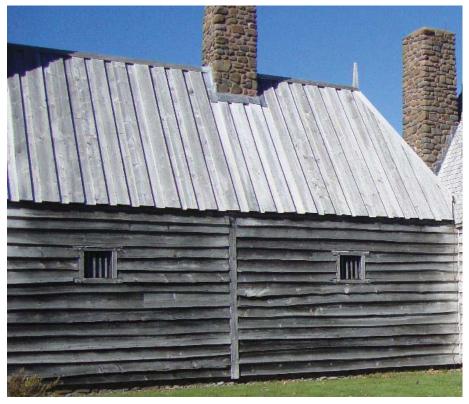
Fourniture de bois d'œuvre, Port-Royal, LHN

- 1) <u>Description des travaux</u> Les travaux comprennent la fourniture et la livraison de bois d'œuvre qui sera utilisé pour la restauration du toit et du revêtement en bois de l'Habitation, LHN de Port-Royal à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse).
 - A. Tout le bois d'œuvre doit être du pin traité sous pression. Couleur à la date de livraison pour être aussi naturel que possible. Les soumissionnaires sont invités à visiter le site pour voir les articles en bois existants sur l'extérieur de l'habitation au LHN de Port-Royal en tout temps.
 - B. Tout le bois d'œuvre doit être coupé avec une scie à ruban pour lui donner un aspect scié plus authentique. Après l'attribution du contrat, soumettre des échantillons pour confirmer la conformité avec la couleur et la texture. Les produits non conformes seront rejetés.
 - C. Les offres reçues sur l'ensemble de l'ordre ou uniquement sur les planches de toiture ou les panneaux de revêtement seront acceptées.
 - D. Les planches de toiture seront fournies comme suit :
 - a. Planches d'une longueur minimale totale de 7900 pi, d'une épaisseur nette de 7/8 po et de 8 po, 10 po et 12 po de largeur. Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et 16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées de la façon suivante :
 - i. 8"= 14% (1106 pi)
 - ii. 10"= 72% (5688 pi)
 - iii. 12"- 14% (1106 pi)

b. Planches d'une longueur minimale totale de 4760 pi, d'une épaisseur nette de 1,25 po et de 8 po, 10 po et 12 po de largeur.

Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et 16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées de la façon suivante :

- i. 8"= 27% (1285 pi)
- ii. 10"= 58% (2761 pi)
- iii. 12"= 15% (714 pi)
- E. Les planches de revêtement doivent être fournies comme suit :
 - a. Planches de revêtement effilées d'une longueur totale de 1000 pi, d'une épaisseur d'environ 1,25 po d'un bord et de 0,25 po de l'autre et de 8 po, 10 po et 12 po de largeur. Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et 16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées également parmi la commande
 - b. Photo du revêtement existant aux fins de référence :



F. La livraison doit être coordonnée avec le personnel du site de Parcs Canada. Entrepreneur pour fournir le blocage de la couche la plus

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

basse de bois est bien soutenu hors du sol. Parcs fournira du personnel et de l'équipement pour décharger les livraisons. L'entrepreneur doit donner un préavis minimum de 48 heures aux Parcs avant la livraison afin de laisser le temps de prendre des dispositions pour le déchargement.

Adresse du site: 53 Ln historique, Granville Ferry, N.-É. B0S 1K0

- <u>Calendrier</u> La commande en entier doit être livrée au plus tard le 15 juin 2017.
- 3. <u>Travaux additionnels</u>— Aucuns frais supplémentaires pour des travaux supplémentaires ne seront considérés sans l'autorisation écrite du Représentant du Ministère.
- 4. Normes et codes Les travaux doivent être exécutés conformément aux exigences du Code national du bâtiment (CNB), règlements provinciaux sur la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à tous les autres codes provinciaux ou locaux pertinents; en cas de divergence entre les exigences des différents documents, les plus rigoureuses prévaudront
- 5. <u>Masures de sécurité</u> L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du public pendant toutes les activités sur place. La conformité au Système d'information sur les matières dangereuses est obligatoire. L'entrepreneur doit faire soumettre des exemplaires des fiches signalétiques (FS) pour tous les produits qui seront utilisés dans le cadre de l'exécution des travaux.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail

Parcs Canada reconnaît que la législation fédérale en matière de santé et de sécurité au travail lui impute certaines responsabilités particulières, à titre de propriétaire du lieu de travail. Pour être en mesure d'exercer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ces lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Une condition essentielle de ce contrat est que le Représentant du Ministère doit tenir une rencontre sur la santé et la sécurité au travail avec l'entrepreneur, et ce, avant le début des travaux. À cette rencontre, l'entrepreneur devra remplir et signer l'attestation selon laquelle il doit se conformer aux

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-6-77140

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

exigences présentées dans ce document ainsi qu'aux modalités du contrat. **Une copie** de ce formulaire est annexée à titre informatif.

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ 5P123-160010/B \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ 5P123-16-0010$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-6-77140 Buyer ID - Id de l'acheteur hal409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner sur des plaques pour toiture seulement (article A. et B.), voie d'évitement des commissions seulement (article c.), ou tous les articles. Base de prix sera le prix le plus bas par catégorie (plaques pour toiture / la voie d'évitement de conseils), ou dans l'ensemble global le plus bas si la meilleure valeur pour l'État. Un maximum de deux contrats peuvent être adjugés.

Article	Qté	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
		de calcul		
a. Planche de toiture — Planches d'une longueur totale de 7900 pi, d'une	7900	pi	\$	\$
épaisseur nette de 7/8 po et de 8 po, 10 po et 12 po de largeur. Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et 16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées de la façon suivante : i. 8 po = 27 % ii. 10 po = 58 %				
iii. 12 po = 15 %				
b. Planches de toiture — Planches d'une longueur totale de 4760 pi, d'une épaisseur nette de 1,25 po et de 8 po,	4760	pi	\$	\$
10 po et 12 po de largeur. Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et				
16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées de la façon suivante :				
i. 8 po= 14 % ii. 10 po = 72 %				
iii. 12 po = 14 %				
c. Planches de revêtement — Planches de revêtement effilées d'une longueur totale de 1000 pi, d'une épaisseur d'environ 1,25 po d'un bord et de 0,25 po de l'autre de 8 po, 10 po et 12 po de largeur. Les longueurs de planche doivent varier entre 12 pi et 16 pi. Les largeurs de planches doivent être ventilées également parmi la commande	1000	pi	\$	\$
TOTAL				\$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier HAL-6-77140 Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe C Formulaire d'attestation

Voir PDF ci-joint